

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 10 octobre 2025

Le vendredi 10 octobre 2025 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTE, dûment convoqués le 07 octobre 2025, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, M.J LANCE , M.CHEVREUX, JM.CHINOUILH, I.FAURE,
C. LANDREVIE, R. LESTANG, A. MONTAURIOL, S. VIDOTTO , T.DUFRAIX, D. PRIVAT

Absents et excusés : F.LADEUIL (procuration M.CHEVREUX)

Absents : J.L BERNARD

Présents : 13

Absents : 2

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 30, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- virements de crédits
- Label stations vertes
- Protection santé des agents
- Alliénations de chemins
- Point des travaux en cours
- location réfectoire cantine
- Préparation des fêtes de Noël
- Questions diverses

○ Virements de crédits

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'écriture du virement de crédit nécessaire aux travaux de voirie.

○ Label stations vertes

Mme Le Maire expose au conseil municipal les atouts d'une labellisation « Station Verte » pour la commune : enjeux du développement d'un tourisme durable, vie culturelle et festive et bien d'autres engagements.

Coût de la demande de labellisation : 930 € avec une éventuelle participation du Grand Périgueux.

Le conseil municipal discute de dossier.

○ Protection santé des agents

A partir du 01 janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de verser une participation financière de 15€/mois minimum et par agent relatif à la protection sociale complémentaire.

Pour ce faire, il y a lieu de délibérer pour une adhésion à la convention de participation proposée par le centre de gestion 24 avec la MNT. Si l'agent adhère au risque santé proposé, il bénéficiera de cette participation.

Après discussion, le conseil municipal accepte d'adhérer à cette convention et valide le montant de 15 € par agent.

○ Aliénation chemins

- Chemin Bontemps : une discussion avec les riverains propriétaires doit avoir lieu à la mairie afin de trouver une solution pour régulariser ce dossier.

- Chemin Dutard lieu-dit « Le Tronc » : problème de passage du réseau d'eau potable sur ce chemin. Avant d'engager une procédure administrative, il est nécessaire qu'une convention soit signée le propriétaire riverain et le prestataire.

- Chemin d'accès sur une parcelle avec dépôt d'un permis de construire : il existe un accès mais il n'est pas cadastré et se trouve sur la parcelle voisine. Le chemin rural n'est plus en service. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

○ Points sur les travaux en cours

Les travaux du logement et de la boulangerie sont commencés.

○ Location réfectoire cantine

Une personne est intéressée par la location de ce local afin d'installer des bureaux. Le montant du loyer proposé est fixé à 500 € mensuels.

Il est nécessaire d'effectuer des petits travaux de remise en état : installer des sanitaires, différencier les compteurs EDF et EAU. Ces travaux seront pris en charge par le futur locataire.

Le conseil municipal valide la location de ce local après la réalisation des travaux.

○ Préparation fêtes de Noël

Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

○ Questions diverses

- Nomination d'un agent recenseur pour 2026 : il est nécessaire de recruter une personne pour effectuer cette démarche qui se tiendra du 15 janvier au 14 février 2026.
- Les dates des élections municipales 2026 auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Séance levée à 22 heures.